



EUROPEAN  
FEDERATION OF  
THE ASSOCIATIONS  
OF DIETITIANS

## **Politique de l'EFAD pour les publications externes**

*Adopté lors de la 24ème réunion générale de l'EFAD le 7 Novembre 2013*

### **Contexte:**

Les comités sur la pratique professionnelle, la recherche, La formation initiale et la formation continue ont réalisé qu'il n'y avait pas de politique officielle encadrant la publication en externe (c'est-à-dire la publication dans des journaux revus par des pairs) des travaux de l'EFAD pouvant être utilisés par d'autres organisations/comités.

Il est important que le travail produit par les comités et/ou «officiers » de l'EFAD soit accessible à un plus grand nombre de lecteurs. Ceci inclut les professionnels de santé et les parties prenantes. Cette approche aidera les diététiciens à être reconnus par ceux qui ne reçoivent pas nécessairement les informations provenant de l'EFAD.

Cela permettra de faire valoir l'image des diététiciens au niveau national, européen et international. Les documents produits par un comité ou autre groupe de travail seront des moyens d'expression importants du travail de l'EFAD.

Il est globalement admis que les articles publiés dans des journaux revus par des pairs répondent à des critères très stricts. Ces lignes directrices sont développées afin d'assurer à l'EFAD des articles de haute qualité. Certains critères s'appliqueront à toutes les publications de l'EFAD afin de promouvoir la fédération et d'être cohérent avec la stratégie de communication de l'EFAD (2012).

### **1.0 Politique d'ensemble et générale**

Toutes les publications de l'EFAD devraient :

- i. Etre en accord avec les missions et les visions de l'EFAD,
- ii. Être approuvées par souci de cohérence avec la mission et la vision de l'EFAD par le comité exécutif de l'EFAD
- iii. Etre en anglais et par la suite pouvoir être traduites dans d'autres langues
- iv. Toujours clairement établir l'origine des données et le rôle de l'EFAD.  
Normalement, cela sera mentionné dans le titre de la publication ou bien en évidence dans la publication
- v. Fournir les détails du contact EFAD, qui sera au minimum [www.efad.org](http://www.efad.org)
- vi. Les articles soumis à des journaux à comité de lecture devront répondre aux exigences du journal.

Lorsque les rapports/papiers/articles doivent être écrits par un groupe de l'EFAD, ce qui suit doit s'appliquer ;

- vii. Être approuvé par les membres du comité ou d'autres groupes de travail de l'EFAD figurant en tant qu'auteurs.

## 2.0 Liste des auteurs et des contributeurs

Les auteurs devraient suivre les exigences uniformes pour les manuscrits soumis à des journaux biomédicaux (cf. *les exigences uniformes pour les manuscrits soumis à des journaux biomédicaux : considérations éthiques durant la conduite et le rapport de recherches : les auteurs et les contributeurs* [http://www.icmje.org/ethical\\_1author.html](http://www.icmje.org/ethical_1author.html)) sauf s'ils ont une raison valable pour ne pas le faire.

- i. Les crédits d'auteurs devraient être basé sur 1) des contributions importantes à la conception, à l'acquisition de données, ou à l'analyse et l'interprétation des résultats ; 2) la rédaction de l'ébauche de l'article ou la révision critique du contenu et 3) l'approbation finale de la version devant être publiée. L'implication des auteurs devraient correspondre aux exigences 1,2 et 3.
- ii. L'acquisition des fonds, la collecte des données ou la surveillance générale du groupe seulement ne permettent pas d'être auteur.
  - i. Toutes les personnes désignées comme auteurs doivent être listées.
  - ii. Chaque auteur doit avoir suffisamment participé au travail pour prendre la responsabilité publique pour des parties appropriées du contenu.

Sur la publication, le format suivant est suggéré lorsqu'un comité de l'EFAD ou un groupe de travail est auteur de la publication.

Auteurs (N.N, M.M, etc.),

Affiliation de l'auteur (c'est à dire université, hôpital, etc.)

Nom du comité/groupe de travail de l'EFAD

Approuvé par le comité exécutif de l'EFAD

Nom et adresse de l'auteur correspondant du groupe concerné.

## 3.0 Procédure de soumission

Avant de soumettre un manuscrit pour publication, le groupe devrait identifier l'individu qui assume la responsabilité direct du manuscrit (auteur correspondant). Les individus devront correspondre aux critères établis précédemment et les éditeurs demanderont à ces derniers de compléter des formulaires de déclaration de lien d'intérêt et un journal spécifique de chaque auteur (CV). Lors de la soumission d'un article rédigé par un groupe, l'auteur correspondant devra indiquer précisément la citation appropriée (l'adresse email sera créée par le secrétariat afin que l'adresse suive ce modèle [auteurcorrespondant@efad.org](mailto:auteurcorrespondant@efad.org)) et les auteurs seront individuellement identifiés ainsi que le nom du groupe. Dans le cas des journaux à comité de lecture, les journaux listent généralement les autres membres du groupe dans les remerciements. Toutes publications devraient être soumises au Comité Exécutif (CE) afin de s'assurer de la cohérence avec les lignes directrices de cette politique de publication. La réponse du CE devra être fournie dans le mois à l'auteur correspondant.

## 4.0. Les normes éthiques :

L'EFAD mène sa collecte de données et ses recherches d'activités en accord avec la Déclaration d'Helsinki.

La Déclaration d'Helsinki est une déclaration complète des principes éthiques applicables à la recherche médicale impliquant des êtres humains, y compris la recherche sur du matériel biologique humain et sur des données identifiables.

(<http://www.wma.net/en/30publications/10policies/b3/> )

Lorsque la collecte de données a lieu, l'EFAD collecte ses informations des Diététiciens de toute l'Europe afin de répertorier et suivre les différents aspects théoriques et pratiques de la profession.

En faisant cela, chaque diététicien répond de sa propre initiative, fournit des informations volontairement et sa participation peut être demandée à tout moment.

Dans les projets de recherche, où l'approbation éthique est obligatoire, celle-ci doit être recherchée avant la collecte de données à partir d'un organisme approprié tel qu'un comité de bioéthique affilié à l'organisme principal de recherche.

Dans toutes les publications soumises à examen des pairs, le protocole des méthodes doit contenir une déclaration de l'examen éthique impliqué et doit indiquer la conformité avec les principes énoncés de la Déclaration d'Helsinki.

#### **5.0. Les publications conjointes de l'EFAD avec DIETS2 ou les données uniquement recueillies par DIETS 2**

En outre, tous les manuscrits apparentés à DIETS sont liés aux règles de publication de DIETS en vigueur (Mars 2011). Voir l'annexe de ce document.

#### **Recommandation:**

Il serait avantageux pour l'EFAD de former un Comité de Recherche Ethique pour les futurs projets destinés à être publiés dans des revues évaluées par les pairs.

#### **Propositions soumises par les Responsables des Comités :**

Constantina Papoutsakis, Comité Pratique Professionnelle

Elke Naumann, Comité sur la Recherche

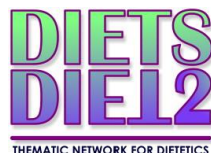
Agneta Hörnell, Comité sur la Formation et de l'Apprentissage tout au long de la vie

**Date de soumission: 08/11/2012**

**Adopté par le Comité Exécutif: Mai 2013**

**Date de révision suggérée: Mai 2018**

#### **Annexe :**



**Politique de publication: Mars 2011**

**DIETS encourage la publication de l'ensemble de ses activités et productions (publications dans des revues, articles, dépliants, livres, chapitres de livres, articles de journaux, blogs, vidéos sur**

**internet, des présentations Power Point, supports internet (Facebook, U-tube), et tout autre document dans le domaine public).**

1. Toutes les publications doivent inclure DIETS ou DIETS 2 dans le titre
2. Toutes les publications écrites par un membre ou un partenaire doivent inclure :

« Ce projet a été financé par la Commission Européenne ».  
Cette publication (communication) n'engage que son auteur et la Commission ne peut être tenue responsable de tout usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues »

Et devront utiliser le logo de l'agence (voir ci -dessous)

3. Toutes les publications et productions, dans n'importe quelle langue acceptées dans l'Union Européenne, devront être envoyées à Clare Corish (responsable du WP9) [Clare.Corish@DIT.ie](mailto:Clare.Corish@DIT.ie) ou Ana Caterina Moreira (responsable du WP8) [ana.moreira@estesl.ipl.pt](mailto:ana.moreira@estesl.ipl.pt) ou [Network.manager@thematicnetworkdietetics.eu](mailto:Network.manager@thematicnetworkdietetics.eu) ou envoyées sur le site de DIETS.  
(Un résumé en Anglais pour chaque publication ou production serait très utile),
4. L'ordre des noms dans la publication d'une revue sera adopté avant que la production soit effectuée, et sera dans cet ordre:
  - a. l'auteur principal en premier
  - b. les autres auteurs dans l'ordre alphabétique de leur nom de famille
  - c. le coordinateur du réseau est toujours dans la liste des auteurs et normalement à la fin